



Enseignements de l'accident de Fukushima aux plan national et international





Au niveau national

Les premiers éléments de la doctrine CODIRPA (novembre 2012)

Le nouveau mandat ASN du PM (29.10.2014) : Compléter les éléments de la doctrine

- Accident conduisant à un rejet long et différé
- Nouveaux sujets : impact sur le milieu marin, les coûts de l'accident

Poursuivre les échanges avec les partenaires internationaux (PA)

- REX Tchernobyl et Fukushima : une mission de long terme
- Promotion de l'expérience française (HERCA, AIEA)
- Exercices nationaux avec implication des partenaires internationaux

Le nouveau programme du CODIRPA (2013-2018)

Evaluation de la robustesse de la doctrine face à un accident d'installation conduisant à un rejet long et différé (une réflexion pluraliste à partir d'une mise en situation IRSN)

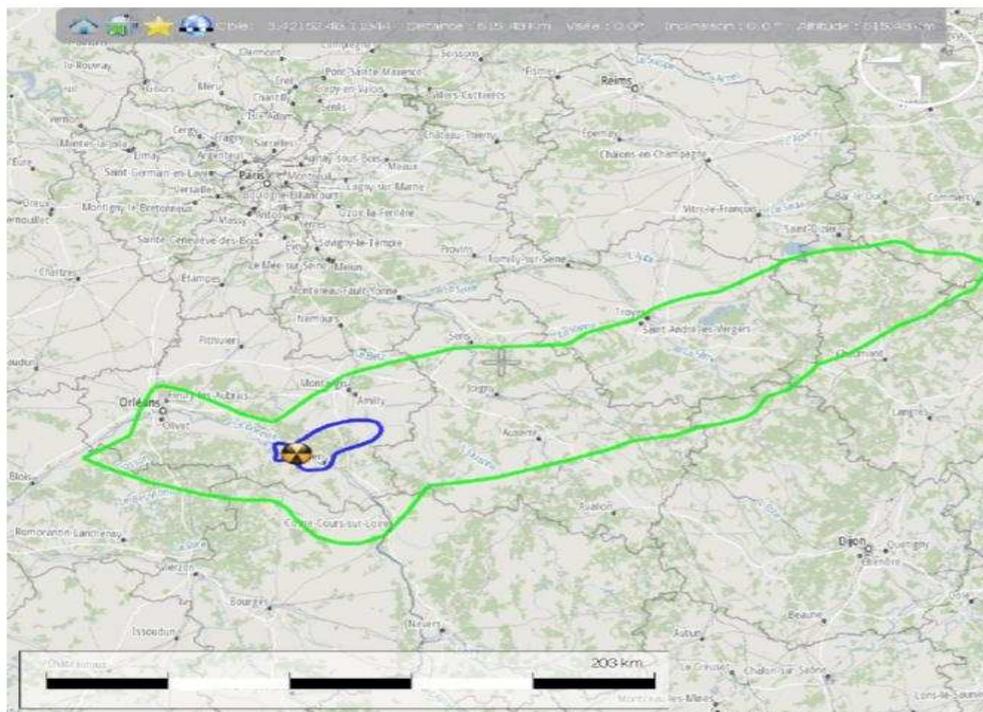


Figure 2 : Bases techniques du zonage post-accidentel résultant des dépôts formés par le rejet accidentel [en vert : la ZST ; en bleu : la ZPP]





Au niveau national

Le nouveau programme du CODIRPA (2013-2018)

Travaux sur l'implication des acteurs au niveau territorial :

- Implication des acteurs de santé pour informer les populations « victimes » (ARS Poitou-Charentes)
- Guide (ANCCLI/IRSN/ASN) pour le développement d'initiatives locales au stade de la préparation

Prise en compte du REX Fukushima sur les ateliers de dialogue citoyen (réunion CEPN/IRSN 2014) et des travaux engagés dans PRÉPARE (consommation des produits alimentaires et non alimentaires)

Les projets en attente :

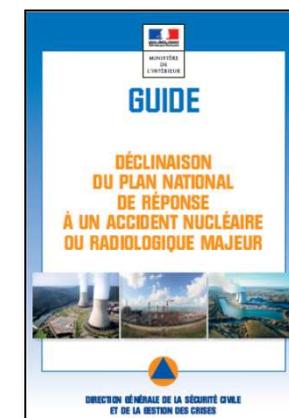
- La gestion des déchets (approfondir)
- Le contrôle des produits non alimentaires
- La consommation de l'eau du robinet (moyen et long termes)
- la gestion des ressources en eau (moyen et long termes)
- L'impact sur le milieu marin

Le plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur (adopté en mai 2013 et publié en février 2014)

- Les situations accidentelles de référence : l'accident d'installation conduisant à un rejet long et différé
- Les mesures associées :
 - les actions de protection des populations (PU) et l'éloignement ou le maintien sur place des populations ;
 - les restrictions et interdictions de consommation de denrées alimentaires et d'utilisation de produits manufacturés ;
 - la mise en place du premier zonage PA ;
 - les premières actions de réduction de la contamination, la préparation de la gestion des déchets ...

La déclinaison aux niveaux zonal et territorial (octobre 2014) :

- Approche ORSEC/PPI
- Implication de tous les départements, nucléaires ou non



- ❑ **Le rapport ENCO** (réalisé à la demande de la DG ENER)
“Review of Current Off-site Nuclear Emergency Preparedness and Response Arrangements in EU Member States and Neighboring Countries”
Publié mi-2014 sur le site de la Commission européenne
- **Constat** : différences dans les pratiques de radioprotection en Europe, relatives tant à la **préparation** qu’aux **niveaux d’intervention** en situation d’urgence entre les pays
- ❑ **La position HERCA/WENRA** (novembre 2014)
Documents disponibles sur le site de l’ASN, en français :
<http://www.asn.fr/Informer/Actualites/HERCA-et-WENRA-proposent-une-approche-europeenne-pour-la-gestion-des-situations-d-urgence-nucleaire>



HERCA WENRA

- ❑ **HERCA : Heads of European Radiological protection Competent Authority**

Association des chefs des autorités européennes compétentes en radioprotection (l'ASN en France)

créée en 2007 – 31 pays européens – 49 autorités

améliorer la culture de radioprotection, prise en compte de la réglementation européenne (traité EURATOM)

- ❑ **WENRA : Western European Nuclear Regulators' Association**

Association des autorités de sûreté nucléaire d'Europe de l'ouest (ASN en France)

créée en 1999 – 17 pays

pour une meilleure cohérence de l'application de la sûreté nucléaire en Europe

- ❑ Un accident en Europe, de l'ampleur de celui de Fukushima, ne pouvant pas être totalement exclu, il est nécessaire d'adopter au niveau européen des mesures d'urgence cohérentes pour y répondre. HERCA / WENRA a proposé une approche européenne couvrant à la fois la **réponse** et la **préparation** :
- ❑ Au stade de la **réponse** : en cas d'urgence, les mesures de protection (évacuation, mise à l'abri et ingestion iode) sont prises :
 - en s'alignant sur les mesures décidées par le pays où se produit l'accident, si suffisamment d'informations sont disponibles (confiance mutuelle, accord bilatéraux)
 - en utilisant une matrice simplifiée de décision dans le cas contraire (risque de fusion du cœur, perte du confinement, météo)
- ❑ Un niveau de **préparation** minimum à atteindre par les pays européens (5/20km) mais avec la définition d'une stratégie générale pour être capable d'étendre les mesures au-delà (20/100km)



Suite du processus et position ASN

- ❑ **Cette approche doit maintenant :**
 - être discutée par chacun des pays avec les parties prenantes, notamment les autorités de protection civile, en vue de sa mise en œuvre ;
 - être présentée au niveau européen au sein de l'ENSREG.

- ❑ **L'ASN souhaite que cette approche européenne se traduise de façon opérationnelle en France dans la doctrine de gestion d'un accident. La mise en œuvre du plan national constitue une opportunité.**

- ❑ **L'ASN est favorable à l'implication des parties prenantes.**

- ❑ **Le rapport OMS (2013)** “ Health Risk Assessment from the nuclear accident after the 2011 Great East Japan Earthquake and Tsunami based on a preliminary dose estimation”
- ❑ **Le rapport UNSCEAR (2013):** ‘The Fukushima accident’
- ❑ **Le rapport AIEA attendu pour septembre 2015** (le résumé fait 160 pages !!!)



Conclusions

La prise en compte du REX Fukushima, en ce qui concerne la gestion post-accidentelle, s'étendra sur plusieurs décennies (CF Tchernobyl)

De premiers enseignements ont déjà été tirés (HERCA/WENRA), des travaux sont engagés en France (IRSN, CODIRPA)

La doctrine CODIRPA évoluera par étapes, des ajustements périodiques du plan national de réponse et de sa déclinaison au niveau territorial sont à prévoir.

